



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E159966

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 817619323

Siret : 817 619 323 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9269368

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA CSA 7062785704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA 7062785704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : RFPC PLOMBERIE CHAUFFAGE

26 RUE RÉGIS CAMBACERES
ZAC LE BOIS DU RENARD
34160 BEAULIEU

Téléphone : 04 67 12 01 99

Portable :

Site Internet :

E-mail : rfpc.34@gmail.com

Responsabilité légale :

ROBERT FABIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURoux
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.